

Image not found or type unknown



En chômage technique peut'on travailler dans une autre société

Par **riffaud**, le **29/01/2009** à **17:03**

une entreprise est obligée de mettre ses salariés en chômage technique totale, mais cette entreprise à d'autres entreprises dont les activités fonctionnent bien. Elle demande si les salariés qu'elle a mis en chômage peuvent venir travailler pour une autre de ses activités ? Si oui qu'elles sont les démarches ?